

16 OCT. 2019

A5c/ 767 /19

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu le Code de la santé publique,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU la décision DG/SP A6a/766/19 du 16 octobre 2019 portant affectation de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint,
- VU la décision A6a/229/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe,
- VU la décision A6a/704/18 du 12 septembre 2018 portant affectation de Monsieur François XAINTRAY,
- VU le décret du Président de la République, en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER, Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 1^{er} octobre 2014,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 14 octobre 2019,

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/230/19 en date du 22 mars 2019 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction du Pôle de Gestion des Investissements et de la Logistique par le Directeur Général.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, chargé du Pôle de Gestion Investissements, Logistique, Achats, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, les actes relatifs :

- Aux infrastructures et travaux
- Aux affaires logistiques
- Aux équipements
- Aux Plateaux Techniques
- A la sécurité incendie
- A la sécurité des personnes et des biens
- Aux Affaires Domaniales

à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 300 000 € (trois cent mille euros) hors taxes.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, chargée des Achats et des Approvisionnements, des Affaires Logistiques, et des Plateaux Techniques, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, les actes relatifs aux achats, aux approvisionnements, aux affaires logistiques, et aux plateaux techniques, à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Délégation de signature est également donnée à Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, chargée de la direction du site du Pôle Logistique, pour signer, en ses lieu et place, les actes relatifs à la direction de cette structure,

à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes,

et hormis tout acte relevant des pôles de gestion :

- des opérations et des projets,
- des ressources humaines,
- des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- des finances et du système d'information,
- des affaires médicales, de la recherche clinique, de la qualité et de la stratégie médicale territoriale,
- des affaires générales.

Par dérogation aux exceptions mentionnées ci-dessus, Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, est habilitée à signer les assignations d'agents en cas de grève pour ce qui concerne les agents affectés sur le site du Pôle Logistique.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François XAINTRAY, Directeur adjoint chargé des infrastructures et des travaux, pour signer, en son lieu et place, les actes relatifs aux infrastructures et aux travaux, à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur François XAINTRAY, Directeur adjoint chargé des infrastructures et des travaux, pour signer les actes relatifs aux affaires domaniales.

Article 5° :

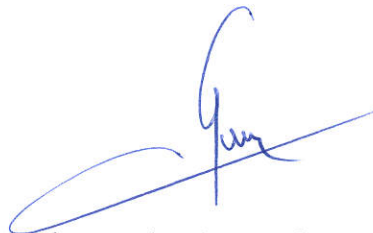
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, responsable du Pôle de Gestion Investissements, Logistique, Achats, délégation de signature est donnée à Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, et à Monsieur François XAINTRAY, Directeur adjoint des infrastructures et des travaux, pour signer les actes relatifs au Pôle de Gestion Investissements, Logistique, Achats à l'exclusion des marchés commandes et liquidations supérieurs au montant de 300 000 € (trois cent mille euros) hors taxes.

Article 6 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, et Monsieur François XAINTRAY, Directeur adjoint des infrastructures et des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

Copies :

- O. GAK / S. HUSTACHE / F. XAINTRAY
- Cabinet de la DG
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC